

Section 2 : Dispositions applicables aux établissements financés par l'aide sociale à la charge de l'Etat.

Mouvements Évangéliques

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	21/03/2003
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ASEA8701335D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006125214

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] sociale transmet au préfet la liste des personnes accueillies, entrées et sorties pendant cette période, ainsi qu'une information relative au nombre de personnes qui ont fait l'objet d'une décision de refus [...] d'accueil, aux catégories auxquelles elles appartiennent et aux motifs de ce refus. [...]

[...] dans le prix de journée : a) Le coût des appareils d'optique ou de prothèse destinés aux pensionnaires de l'établissement ainsi que les frais médicaux et pharmaceutiques autres que ceux afférents aux soins [...]

[...] et 5 de l'article 1er : a) Le coût des appareils d'optique ou de prothèse destinés aux pensionnaires de l'établissement ainsi que les frais médicaux et pharmaceutiques autres que ceux afférents aux soins [...]

RÉFÉRENCE

DECRET ASE8701335D du 21 mars 2003, « Section 2 : Dispositions applicables aux établissements financés par l'aide sociale à la charge de l'Etat. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006125214> (consulté le 31 août 2026).